

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2024-064

L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETARE : Roland POURCHET

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 25

OBJET :

VILLASPORT

Création de tarifs

Rapporteur : F. BOISSERIE

Vu le contrat de concession de service public relative à l'exploitation du complexe Villasport signé le 20 novembre 2022 ;

Considérant que, dans le cadre du contrat de concession, le gestionnaire proposait de mettre en place une nouvelle activité en accord avec le renouvellement de l'habilitation « Maison Sport Santé » pour 5 années ;

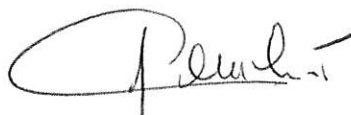
Considérant la mise en place de l'activité « Pilates Reformer » ;

Considérant la proposition tarifaire formulée par le concessionnaire ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs de l'activité « Pilates Reformer » comme suit :

- 1 séance : 20 € ;
- Carte de 10 entrées (non-nominative) : 180 €
- Option « Pilates Reformer » - Abonnement excellence : 10 €/mois.

Le secrétaire



R. POURCHET

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.